

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.



ON S'ABONNE A SAUMUR.
 Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAUETIER, JAVAUD, MILON, libraires.
 Les Abonnements et les Annonces sont
 reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
 tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIEN
 et C^{ie}, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
 Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
 partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 50 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

2 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 —	— 13 —
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
 d'un avis contraire. — Les abonnements de-
 mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
 cation de temps ou de termes seront comptés
 de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On transmet de Paris au *Progrès de Lyon* les réflexions suivantes sur l'attitude respective des différents chefs du parti de l'action révolutionnaire non-seulement en Italie, mais en Europe :

« La lutte est vive en Italie dans le parti même de l'action. Les hommes intelligents désirent que l'on maintienne à l'ordre du jour la question de Rome; en cela ils sont d'accord avec M. Ricasoli: telle est notamment l'opinion de M. Bertani et de la gauche du parlement italien. M. Kossuth, les nobles Hongrois si nombreux dans la Péninsule, les personnages qu'ils ont su rallier et qui subissent en général des influences venues du dehors, demandent qu'on laisse là, pour complaire aux Tuileries, la question romaine, et qu'on pose à sa place, comme connexes et solidaires, les questions de Hongrie et de Vénétie. Enfin, M. Mieroslawski et tous les Polonais d'opinion démocratique affirment au contraire qu'il y a médiocrement à compter sur les Hongrois, que d'ailleurs les Madgyars soulevés n'entraîneraient point dans leur orbite les populations slaves, roumaines de l'ancien royaume de Saint-Etienne, et pourraient même les irriter et les rejeter entre les bras de l'Autriche. Ils concluent donc à commencer la lutte non par la Hongrie, mais par le Monténégro, c'est-à-dire par les éléments slaves des deux empires de Turquie et d'Autriche, et ils comptent, pour empêcher une intervention d'Alexandre, sur d'immenses révoltes de paysans qui pourraient éclater d'un jour à l'autre dans certaines provinces russes.

« Telles sont les trois opinions en présence. Actuellement le débat est très-vif surtout entre Mieroslawski et Kossuth. Le premier a rallié à ses vues un si grand nombre de Garibaldiens qu'on a pu croire un moment à une tentative très-prochaine de les réaliser; Garibaldi lui-même est très-ébranlé. Dès qu'il a vu l'influence énorme prise par le brillant général polonais, Kossuth a réuni ses partisans: la majorité d'entre eux, après une longue délibération, a déclaré qu'il n'y

avait pas lieu d'essayer une expédition dans le Monténégro. Telle est la dernière phase du conflit intérieur engagé dans le parti de l'action.

« Les choses restent donc indécises; et c'est pourquoi Kossuth, sentant que le parti garibaldien incline vers les idées de Mierostawski et craignant que le gouvernement français ne soutienne pas les Hongrois, invite ses concitoyens à temporiser.

« Les offres pleuvent sur Garibaldi. Nous apprenons par le *Pungolo* qu'on fait auprès de lui les plus vives instances pour qu'il se mette à la tête d'un mouvement révolutionnaire, préparé de longue main dans un pays dont le gouvernement n'a pas encore reconnu le royaume d'Italie. Garibaldi, dit le *Pungolo*, persiste dans sa résolution de se réserver entièrement pour sa patrie. Il s'agit sans doute de la Hongrie, où le nom de Garibaldi est devenu presque aussi populaire que celui de Kossuth. A Kaschau, le commandant militaire vient d'inviter la municipalité à prendre des mesures pour faire cesser les cris d'*Elgen a Magyar! elgen Garibaldi! elgen Kossuth!* que poussent les jeunes gens, lors du passage des troupes dans les rues. La municipalité a répondu au commandant qu'il n'avait pas d'ordres à prescrire, puisque l'état de siège n'était pas proclamé en Hongrie; mais afin d'éviter toute collision avec la troupe, elle a invité confidentiellement les chefs des corporations et les maîtres d'école à prévenir les jeunes gens des dispositions menaçantes du commandant militaire. (La Patrie.)

« On assure que le gouvernement espagnol, voulant donner à l'empereur du Maroc une preuve de sa haute bienveillance, a décidé que l'évacuation de Tétouan commencerait le 10 novembre prochain. (Idem.)

« La *Gazette* de Madrid annonce que la démission du marquis de Miraflores, de l'ambassade de Rome, est acceptée.

« La *Correspondencia* annonce que le traité avec le Maroc a été signé. Le traité précédent est con-

firmé avec des modifications. Avant l'évacuation de Tétouan, il sera compté à l'Espagne 60 millions de réaux; le reste sera acquitté sur la moitié du produit de toutes les douanes, dont l'Espagne disposera directement. L'église de Tétouan subsistera. Il sera fait un traité de commerce. — Havas.

« Le *Journal de Dresde*, du 30 octobre, publie une correspondance de Varsovie d'après laquelle le général Lambert ne serait pas parti pour l'étranger par des raisons de santé. Il aurait été appelé par une dépêche télégraphique à Saint-Petersbourg pour y faire un rapport sur la situation du royaume de Pologne. Il ne s'est rendu en chemin de fer que jusqu'à Königsberg, d'où il doit revenir au premier jour.

« Parmi les personnes arrêtées figurent aussi deux pasteurs luthériens. — Havas.

« M. Ratazzi, président de la chambre des députés de Turin, doit, dit-on, quitter Paris vers les premiers jours de la semaine prochaine, pour retourner en Italie. (La Patrie.)

« On mande de Berlin, le 30 octobre :

« Hier, à eu lieu, dans les salons magnifiquement décorés de l'ambassade française, le bal du duc de Magenta. Leurs Majestés, qui sont arrivées à dix heures, ont été reçues au pied du grand escalier par le duc, la duchesse et tout le personnel de l'ambassade. Le maréchal a offert son bras à la reine, et le roi a conduit la maréchale. Le roi a ouvert le bal avec la duchesse dans la salle du Trône, disposée pour la circonstance. Le maréchal a dansé avec la reine. A onze heures, la cour se rendit dans la salle à manger, qui est construite dans le style mauresque le plus magnifique. Après le souper de la cour, qui s'est terminé à minuit, on a servi le souper pour les autres convives.

« Leurs Majestés ont exprimé, à différentes reprises, la satisfaction que leur causaient ces dispositions magnifiques. Elles ont quitté le bal à une heure, accompagnées jusqu'à leur voiture de la même manière qu'à leur arrivée. Les danses

FEUILLETON

LA PASSION DE LA MER

(Suite.)

VI. — LE CARAÏBE.

Après bien des inquiétudes, bien des questions sans réponse, bien des soupçons peut-être, Adèle reconnut la vérité et fut effrayée de sa découverte. Pour prix de son affection, elle avait donc une rivale, et quelle rivale!

Une maîtresse altière, farouche, impitoyable, la mer. Ce n'était pas une femme contre une femme. La lutte était impossible: elle l'essaya cependant.

« La mer! s'écria-t-elle avec angoisse, mais c'est le tombeau de mon père et de ma mère; mais ce sera le tien! Simeon, Simeon, attendez, vous aimerez peut-être votre fils, si vous ne m'aimez plus.

Simeon la serrait dans ses bras et protestait de son amour; puis, voulant la convaincre par un dernier argument, il retrouvait assez d'énergie pour rappeler son serment solennel; mais sa résignation le tuait. On le voyait passer des heures entières à l'extrémité de la jetée, les yeux attachés sur les flots, comme par une puissance magnétique. Il suivait du regard les navires qui s'éloignaient, écoutait les lames se brisant à la grève, et ne

parvenait pas à maîtriser son émotion. Ce combat intérieur l'épuisait; c'en était fait, il fallait mourir ou naviguer! La mer! la mer! c'était la maladie, c'était aussi le remède.

Adèle fut admirable d'abnégation et de générosité, elle triompha de son antipathie naturelle pour cette mer dont elle était jalouse, elle repoussa les souvenirs affreux de ses impressions et de ses terreurs; enfin, consommant le sacrifice, elle alla trouver M. Melèze, et fut assez éloquente pour obtenir qu'il rendit à Simeon sa parole.

Le capitaine, dont l'esprit avait recouvré toute sa sérénité, pressait l'armement du trois-mâts le *Caraièbe*, qui bientôt fut en état de mettre sous voiles pour les Antilles. Mais à mesure qu'approchait l'instant des adieux, les sentiments de famille reprenaient plus d'empire, et Simeon s'avouait tristement qu'il faudrait rompre avec ses plus chères affections. La passion de la mer n'était pas assez forte pour l'emporter sans combat. Le douleur d'Adèle ébranlait la résolution du marin; il n'osait prononcer une parole, ni s'arracher aux embrassements de la jeune femme qui pleurait maintenant sur son œuvre, et aurait voulu détourner le calice d'amertume. Elle s'était couragementement dévouée, mais son énergie n'allait pas jusqu'à lui permettre de dissimuler les émotions qui l'agitaient.

On vient prévenir le capitaine que tout était prêt à bord, et qu'on n'attendait que lui pour lever l'ancre.

« Quoi, déjà! s'écria Adèle, dont les sanglots redoublaient.

« Simeon s'était levé, mais il demeurait immobile, il la regardait avec attendrissement.

« Tu ne partiras pas sans moi, reprit-elle, je te suivrai partout, j'emmènerai notre enfant, nous ne nous séparerons plus, nous irons tous. Moi aussi, je l'aime, cette mer que tu aimes tant; je veux partager tes périls et ton sort; partons, Simeon, je n'ai plus peur.

« Dieu soit loué! dit le capitaine en la serrant avec transport entre ses bras, je n'avais pas osé te le proposer; merci, ma bonne Adèle; merci, tu m'as deviné enfin!

« M. Melèze avait espéré jusqu'au dernier moment en l'influence de la jeune femme. Cette brusque décision détruisit son bonheur domestique, il ne fit aucune objection, néanmoins, et se contenta d'aller voir appareiller le *Caraièbe* dont le départ le plongeait dans le plus complet isolement.

« Tandis qu'il restait ainsi triste et seul dans sa maison, Simeon retrouvait sur l'Océan tous les charmes de l'intérieur. Adèle, qui n'éprouvait aucune difficulté à prendre les habitudes du bord, s'occupait sans cesse de son époux et de son fils. Celui-ci grandissait à vue d'œil; respirant l'air salin des flots, souriant au roulis qui le balançait, choyé et caressé par les gens de l'équipage. C'était un marin au berceau, dont l'avenir fourmillait à

ont ensuite continué jusqu'à quatre heures du matin. — Havas.

Les dernières dépêches de Chine nous transmettent les nouvelles suivantes :

Par suite de la mort de l'empereur, son fils aîné, âgé de sept ans, a été proclamé solennellement à Jehol, le 25 août, et régnera jusqu'à sa majorité sous la direction d'un conseil de régence ; mais, contrairement à ce qu'ont dit les journaux anglais, les membres de ce conseil ont fait déclarer au prince Kong qu'il continuerait à exercer les fonctions de président du bureau des affaires étrangères, et cette circonstance a une grande importance, parce qu'elle assure la continuation des bonnes relations qui existent entre les représentations des puissances étrangères à Pékin et le gouvernement chinois.

Le 21 août, une grande fête a eu lieu pour célébrer l'anniversaire de la prise des forts du Pei-ho par l'armée française. Cette fête, célébrée sur les lieux mêmes, a été présidée par M. le capitaine Bourgois, commandant supérieur des forts de la marine française dans le Pei-ho, qui a adressé à cette occasion une allocution touchante à nos marins et à nos soldats. (La Patrie.)

FAITS DIVERS.

Un journal anglais annonce qu'un navire de guerre français, la corvette à vapeur le *Primauguet*, s'est perdu le 6 septembre aux îles Pescadores, situées à l'entrée du canal de Formose.

Cette nouvelle est complètement inexacte.

Le *Primauguet*, en se rendant de Hong-Kong à Syngapour, a été surpris par un des plus violents typhons qu'on ait jamais ressentis ; mais par ses habiles manœuvres, par le dévouement de son état-major et de son équipage, il est parvenu à échapper au danger, et il est rentré le 12 septembre à Hong-Kong, après avoir éprouvé quelques avaries sans importance.

— Il n'y a pas encore de bals, ni de réceptions à Paris ; mais on dine beaucoup. Vendredi, la nouvelle organisation du *Constitutionnel* a été inaugurée par un grand dîner donné chez M. Véron. Le ministre de l'intérieur assistait à ce dîner et l'hospitalité y était digne de ce convive. Les autres invités étaient MM. Sainte-Benve, Paulin Limayrac, le vicomte d'Achald, Boilly, Boniface, Grenier et Vitu. Ce dernier écrivain, contrairement à ce qui était annoncé, reste attaché à la rédaction du *Constitutionnel*. Un autre dîner a été offert samedi à M. Ratazzi par M. Bixio, dont on sait le dévouement à la cause italienne. A ce dîner assistaient le général Klapka, M. Vogt, M. Lurgenieff et M. Szarvady, ancien secrétaire de la légation hongroise à Paris.

— Le chevalier Nigra a donné dimanche dernier un dîner d'apparat à la légation d'Italie : le commandeur Ratazzi, président du parlement national, le prince de San-Cataldo, ex-envoyé du gouvernement dictatorial du général Garibaldi en Sicile près le cabinet des Tuileries, et M. Odo Russell, neveu du lord comte du Foreign-Office

et consul général anglais à Rome, étaient au nombre des convives.

Il y avait grand dîner au ministère de la guerre, le 28. Mehemet Ruchdi pacha, ministre de la guerre de la Porte-Ottomane, de passage à Paris, était engagé à ce dîner.

— On parle beaucoup du mariage de la princesse Anna Murat dont il était fort question dans les dernières relations des fêtes de Compiègne, avec le prince d'Orange. On ajoute même, que, dans ce cas, l'Empereur donnerait deux millions à la princesse.

— Les lignes suivantes du *Progres*, de Lyon, seront lues avec satisfaction :

« L'administration du chemin de fer de Paris à Lyon vient de prendre une mesure qui sera accueillie par tous avec le plus grand intérêt ; au moment où l'hiver va nous arriver avec un cortège de glaces et de brouillards, la compagnie vient de faire expérimenter, sur les wagons de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, le chauffage par la vapeur. L'appareil destiné à cette mesure d'hygiène consiste en un tube adapté au robinet de vapeur qui s'échappe de la locomotive, et vient répandre sa chaleur dans les récipients en cuivre qui tiennent toute la largeur des compartiments de chaque wagon.

« C'est là une innovation véritablement charitable et indispensable. Tous les voyageurs dont la bourse est légère (et c'est le plus grand nombre) ont éprouvé le supplice du froid dans les wagons de 2^e et 3^e classe. Si ce nouveau moyen de chauffage est adopté, et cela est présumable, la compagnie de Paris à Lyon aura donné un bon exemple. »

— On lit dans le *Courrier du Gard*, du lundi 28 octobre :

« M. le baron Dulimbert, préfet du Gard, s'est rendu de nouveau samedi à Bassèges, où il a été reçu par M. le sous-préfet d'Alais, MM. les ingénieurs et administrateurs des compagnies houillères, M. le maire de Bassèges et une foule de personnes notables accourues des environs.

« La matinée de ce jour avait été fixée pour la cérémonie des funérailles des victimes retirées des galeries inondées de la concession de Lalle. Une chapelle provisoire avait été disposée au centre de l'exploitation, sur un lieu dominant, et tout à l'entour une foule compacte attendait l'arrivée du clergé et des autorités.

« A neuf heures et demie, la cérémonie a commencé. Un clergé nombreux était venu prêter son concours à M. le curé de Bassèges. Rien n'avait été négligé pour donner à cette douloureuse cérémonie la plus grande pompe. Trois draps d'honneur étaient préparés. Les coins du premier étaient portés par M. le préfet du Gard, M. le sous-préfet d'Alais, M. le maire de Bassèges, M. l'ingénieur de la compagnie. Au second figuraient des employés supérieurs, et le troisième avait été réservé aux mineurs. Rien ne peut rendre l'effet solennel de ce cortège funèbre, de ce lugubre défilé de 21 cercueils à travers une foule saisie d'une religieuse émotion.

« Pour éviter la confusion, les familles des morts avaient été seules introduites dans l'en-

ceinte du cimetière. Quand tous les corps ont été descendus dans leur dernière demeure, on a permis aux veuves et aux orphelins de s'approcher des tombes.

« M. le préfet du Gard, dont les nombreuses visites ont fait tant de bien au sein de cette population d'ouvriers et ont laissé dans les cœurs tant de reconnaissance, s'est alors approché de ces familles désolées et leur a adressé des paroles de consolation qui ont produit la plus salutaire impression. Il était près de midi quand l'assistance s'est séparée. »

Dans l'après-midi, ajoute le *Messenger du Midi*, M. le préfet est allé voir les trois ouvriers si merveilleusement arrachés à la mort, et a recueilli de leur bouche quelques détails intéressants.

Quand, poursuivis par les eaux, ils eurent trouvé un refuge dans la remontée, ils s'y couchèrent tout d'abord, et trois fois durent se déplacer, l'eau ayant continué à croître pendant un espace de temps qu'ils évaluèrent à cinq heures, chiffre probablement exagéré. Ils étaient alors soumis à une pression de plus de quatre atmosphères et demie ; aussi éprouvaient-ils dans les oreilles de forts bourdonnements, qui les empêchaient de s'entendre.

Bientôt la faim se fit sentir, et Privat, se rappelant l'exemple d'un rat qu'il avait remarqué à la Grand-Combe, eut l'idée de manger du bois de pin, presque pourri, qui se trouvait dans la remontée. Ses compagnons et lui en détachèrent quelques petits morceaux, et, pour parvenir à les avaler, buvaient de l'eau recueillie dans la boîte de montre de Privat. Plus tard, ils en vinrent à manger des tiges de bottes et un fragment de ceinture en cuir. Pour boire, ils puisaient de l'eau avec une botte qu'il firent descendre au moyen d'une corde, lorsque le niveau des eaux se fut abaissé.

Ayant été complètement mouillés, ils souffraient surtout du froid, et, pour s'en garantir, se serraient les uns contre les autres.

Marius, le plus jeune des trois, essaya deux fois de plonger pour chercher une issue par la galerie à travers bancs ; il se guidait en suivant avec la main un des rails du chemin de fer recouvert par l'eau et en partie détruit.

Ce rail étant venu à lui manquer, il revint sur ses pas et regagna son gîte, tout nu, grelottant de froid, car dans ses tentatives il avait perdu ses vêtements. Ses camarades le couvrirent avec du charbon menu, en ayant soin de le changer de place de temps en temps, et se couchèrent alternativement sur lui pour le réchauffer.

Durant de longs jours, dont ils fixent à peu près exactement le compte, les trois prisonniers ne distinguèrent d'autre bruit que celui de l'eau ; enfin ils entendirent travailler près d'eux, et Privat, qui avait conservé une voix très-forte, parvint à se faire entendre des ouvriers Brun et Maury. Peu après, ils étaient sauvés.

— L'affaire, dite des carabiniers de Versailles, a commencé mardi devant le 2^e conseil de guerre de la 1^{re} division militaire.

Après la lecture des pièces de la procédure, M. le colonel de Lennedy, du 33^e de ligne, a procédé à l'interrogatoire des accusés qui sont au

son père une source inépuisable de gracieuses rêveries.

Le voyage se prolongea de beaucoup au-delà du terme qu'on avait prévu ; aux Antilles, des opérations importantes s'étant offertes, le capitaine en avait profité et se laissa successivement entraîner à la Havane, au Mexique et aux Etats-Unis.

Il terminait son chargement à New-York quand il reçut une lettre de l'armateur qui hâta son retour.

— « Depuis le départ du *Carabe*, la maison Melèze avait éprouvé des pertes considérables, les désastres s'étaient succédé avec une effrayante rapidité et l'on se trouvait dans les plus grands embarras. »

A ces fâcheuses nouvelles, le capitaine se félicita d'avoir entrepris sa campagne, les bénéfices qu'il venait de réaliser devaient replacer son père dans la position commerciale dont il paraissait se croire déchu. Le bâtiment était bon marcheur, en moins d'un mois on pouvait être arrivé. Simeon se pressa donc de faire voile pour le Havre, quoique sa femme fût sur le point de devenir mère de nouveau, et vingt-cinq jours après, le trois-mâts, favorisé par les vents, rentra dans la Manche au bout d'un an d'absence.

Adèle, dont la crise de délivrance approchait, était couchée dans la chambre de son mari, lorsque le cri : *Terre ! terre !* partit de la mâture. Un sourire effleura ses lèvres ; Simeon lui prit la main.

— Tu le vois, mon amie, notre voyage fera double-

ment le bonheur de mon père, dans quelques heures nous serons au port.

— Nous y resterons longtemps, n'est-ce pas, avant d'entreprendre une autre campagne ?

— Je te le promets.

— Je suis toujours heureuse avec toi, Simeon ; mais à la mer je tremble sans cesse. Croirais-tu que, même aux plus beaux jours de notre navigation, je ne pouvais me défendre des plus cruels pressentiments ? Je te le cachais, mais tout à l'heure encore il me semblait que tout ce qui m'était cher, devenait la proie des flots, j'étais au moment de pleurer en pensant à toi et à notre fils. Mon Dieu ! je n'ai pas oublié la traversée du *Dauphin*.

— Eloigne ces tristes souvenirs, Adèle ; la terre est en vue, nous allons jeter l'ancre, et d'ailleurs qu'as-tu à craindre avec moi ?

— Capitaine, dit un des officiers en entrant, la brise fraîchit, la houle se creuse et grossit, la brume se lève autour de nous.

Simeon monta sur le pont du *Carabe*.

L'aspect du temps était devenu menaçant, des nuages gris, déchirés en lambeaux, couraient et tourbillonnaient dans le ciel, la terre avait disparu derrière un épais rideau de brouillards ; les lames, contrariées par la direction opposée de la marée, étaient courtes et dures. L'on diminua de voile graduellement, tandis que le

vent augmentait d'intensité. Bientôt on n'aperçut plus qu'une large nappe d'écume au milieu de laquelle se débattait le trois-mâts ; dont un lourd chargement rendait les mouvements plus pénibles.

— Le courant nous jette en côte, capitaine, dit tout à coup le pilote ; il faut rétablir la voile, et, coûte que coûte, nous élever au large bien vite.

Adèle, seule dans la cabine, souffrait horriblement à chaque secousse du navire ; elle souleva pour appeler du secours. Simeon l'entendit, mais l'imminence du danger rendait nécessaire sa présence sur le pont. La pauvre femme et son jeune enfant restèrent donc abandonnés aux soins d'un simple mousse ; tous les autres bras étaient employés à la manœuvre.

On essayait de mettre de nouvelles voiles ; au fur et à mesure la tempête les emportait, les mâts ployaient et craquaient, le gouvernail était ébranlé.

Le pilote fit le signe de la croix, secoua la tête sans rien dire, comme un homme dont l'intervention est désormais inutile, et alla s'asseoir à l'avant.

Le capitaine eût voulu descendre, mais tous les yeux étaient fixés sur lui ; il sentit qu'il devait périr à son poste, et pria son lieutenant d'aller chercher sa femme et de la faire transporter en haut.

Adèle était dans les douleurs de l'enfantement. L'officier ne put la déterminer à sortir de la chambre ; il remonta seul. Les cris de la malheureuse mère se mêlaient

nombre de six et tous carabiniers. Une grande partie des témoins ont été entendus dans cette première audience. Il résulte jusqu'à ce moment des débats que cette affaire avait été singulièrement exagérée par les journaux étrangers et que la plupart des rixes qui ont eu lieu sur divers points de Versailles avaient les causes les plus futiles. Comme M. le président lui-même l'a constaté dans ses questions posées soit aux accusés, soit aux témoins, la plupart des auteurs de ces scènes étaient sous les excitations de la boisson, toujours un peu plus abondante les jours de fête nationale.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

On s'est plaint que des échantillons expédiés par la voie postale n'étaient remis au destinataire que vingt-quatre heures après la lettre donnant avis de ces envois, cela sans doute parce que ce retard dans la remise est considéré comme n'ayant aucun inconvénient sérieux. Voici les explications à ce sujet :

Les lettres portées à la poste à la dernière minute sont expédiées à destination ; mais il n'en est pas de même des échantillons, qui sont soumis avant leur départ à un examen tout spécial prescrit par les règlements. Si donc une lettre et paquet-échantillon sont soumis à l'affranchissement au moment où les paquets vont être fermés, l'expédition de la lettre le jour sera obligatoire, tandis que celle de l'échantillon ne le sera pas. Il est bien entendu que la règle est appliquée seulement lorsqu'il y a impossibilité absolue d'expédier.

Le moyen d'éviter le retard dont le commerce se plaint, c'est de faire porter l'échantillon à la poste avant la lettre.

Au mois de janvier dernier, dit l'Intérêt public, un individu, le sieur X***, se présentait à l'abbaye de Bellefontaine, où il était admis sur une lettre de recommandation de M^{gr} l'évêque d'Angers. Par son air béat et son apparence d'honnêteté, il gagna la confiance des trappistes, qui n'eurent d'abord qu'à se louer de lui ; mais au bout de quelques mois il s'attira des reproches, et enfin, dans les premiers jours d'octobre, il se fit éconduire.

X*** se rendit à Vallet, où il acheta une quinzaine de pièces de vin au nom de l'abbaye, dont il se disait fondé de pouvoirs, fit marché avec un charretier qui se chargea de les transporter, et emprunta 200 francs à un ecclésiastique pour parfaire, disait-il, le paiement de ce vin.

De Vallet, notre escroc se dirigea sur Angers. Là, usant toujours du même stratagème, il fit l'acquisition de cognac et d'une grosse fourniture de vin de Bourgueil, puis il alla trouver un agent d'assurances qui, croyant faire une excellente opération, accourut à Bellefontaine, où il arriva en même temps que le marchand de liquides d'Angers et le charretier de Vallet avec son chargement. Les bons pères, au comble de la surprise expliquèrent à ces individus qu'ils étaient dupes d'un homme qui, loin de représenter l'abbaye,

aux mugissements des vents qui redoublaient, aux hurlements de la mer qui roulait et bondissait aux pieds des mâts.

L'équipage, inactif et silencieux, était rassemblé sur l'arrière.

— Roche devant nous, cria le pilote.

— Roche ! roche ! répétèrent tous les matelots.

L'on s'élança vainement sur la barre du gouvernail : elle n'avait plus d'effet.

Un violent coup de talon ébraula le navire, et l'on aperçut un banc de récifs au bout desquels s'étendait une longue grève. Les mâts brisés tombèrent tous à la fois ; le corps du bâtiment se coucha sur le côté.

Siméon courut à la cabine : il trouva Adèle mourante auprès d'un enfant nouveau-né qu'elle pressait sur son sein ; l'autre enfant se cramponnait à son bras. Par un effort désespéré, il les traîna tous sur le pont. Mais déjà le *Caraië* s'abîmait, les vagues s'y déferlaient avec rage ; on ne voyait plus, on n'entendait plus, le chaos enveloppait les naufragés. Une immense lame chargée de débris se dressa enfin au-dessus du bâtiment et s'y abattit la dernière. C'en était fait du *Caraië* ; il venait d'être brisé en mille pièces. Siméon embrassa convulsivement sa femme et disparut.

(La suite au prochain numéro.)

en avait été chassé, et que, par conséquent, tout ce qu'il avait dit et fait était non avenue.

On s'est mis aussitôt à la recherche du cavalier d'industrie. Nous ignorons si on est parvenu à l'arrêter.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

VOCALE ET INSTRUMENTALE DE SAUMUR.

La Société Philharmonique de Saumur continuera d'être régie par les règlements et usages mis à exécution dans les deux dernières années (1859-1860 et 1860-1861).

En conséquence, la commission administrative nouvellement instituée pour l'année 1861-1862, a décidé, dans sa séance du 29 octobre dernier, qu'une liste de souscription serait présentée à domicile, du 1^{er} au 15 novembre.

On pourra également souscrire chez M. Cormery, secrétaire-archiviste, 18, rue du Collège, à Saumur.

Saumur, le 31 octobre 1861.

Pour la commission administrative,
CORMERY.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

TAXE DU PAIN du 1^{er} novembre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes 25 c. » m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes 22 c. 50 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes 20 c. » m.

NOTA. — Cette taxe ne s'applique qu'à la commune de Saumur et ne concerne en rien les autres communes de l'arrondissement, dont les Maires restent complètement libres de taxer, comme bon leur semble, le prix du pain, dans leur circonscription municipale, d'après les bases particulières fournies par leur localité.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Nous lisons dans le bulletin du *Moniteur* :

La polémique qui s'est élevée dans ces derniers temps entre divers journaux pourrait avoir pour effet de fausser les idées du public sur la politique du gouvernement de l'Empereur. Les changements qui se sont opérés dans la constitution intérieure de certaines feuilles suffisent à démontrer que le gouvernement demeure dégagé de toute solidarité dans les œuvres de la presse qui ne s'inspire que d'elle-même et qui n'engage que sa propre responsabilité. Pour couper court à des commentaires obstinés et erronés, est-il besoin de rappeler que le *Moniteur* est le seul organe de la pensée du gouvernement, et qu'il n'y a pas, en France, de journal semi-officiel.

Le 2^e conseil de guerre a rendu son jugement dans l'affaire des carabiniers. Les six accusés ont été acquittés. Ce résultat a été accueilli avec des rumeurs d'adhésion et avec de grandes marques de satisfaction de la part des nombreux militaires présents à l'audience. — Havas.

Turin, 30 octobre. — La *Gazette officielle* publie une circulaire du ministre de la justice aux archevêques, évêques, vicaires et capitulaires, dans laquelle il déplore les actes fréquents et très-graves de l'opposition cléricale contre les lois et le gouvernement national. Le gouvernement veut respecter l'autorité et la liberté de l'Eglise, mais il ne peut tolérer un état de choses qui, offensant les principes politiques nationaux, est cause du trouble de l'ordre public. Le gouvernement est décidé à recourir à des mesures sévères, si le clergé, de quelque manière que ce soit, portait atteinte aux institutions, aux lois et à l'ordre public. — Havas.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 15 octobre 1861.

NAISSANCES. — 3, Charles-Albert Jousset, quai S^t-Nicolas ; — 7, Clotilde-Joséphine Grimaud, rue d'Orléans ; — Sophie Lucas, rue de la Visitation ; — 10, Louis-Auguste Carreau, rue du Portail-Louis ; — 14, Adrienne Sève, rue Royale ; — Hélène-Marie Foucteau, rue Bodin ; — 15, Jules-Emile Allereau, rue du Bellay.

MARIAGES. — 4, François-Henri Gouron, cavalier de manège, a épousé Marie Tulasnes, couturière, tous deux de Saumur ; — 7, Blaise-Alphonse-Ismaël Lelièvre, cavalier de manège, a épousé Louise Jameron, lingère, tous deux de Saumur ; — Jean Gibiat, vitrier ambulant, a épousé Françoise Breuil, guillocheuse, tous deux de Saumur ; — 8, Jean-Joseph Renaud, cavalier

de manège, a épousé Renée Chaslon, cuisinière, tous deux de Saumur ; — Eugène-Jean Dézé, relieur, a épousé Anne Rebeilleau, sans profession, tous deux de Saumur ; — Jean-Basile Austruit, tailleur d'habits, a épousé Marie-Célestine Vignaud, giletière, tous deux de Saumur ; — 15, Augustin Caillard, pharmacien, d'Angers, a épousé Marie Poitvin, sans profession, de Saumur.

DÉCÈS. — 1^{er}, Jeanne Morna, sans profession, âgée de 38 ans, épouse de Antoine Dutheil, rue de Fenet ; — 6, Etienne Ratouy, journaliste, âgé de 74 ans, rue des Bouchers ; — Florent Boitard, cordier, 42 ans, rue Royale ; — Albert-Joseph Hupon, 6 semaines, rue S^t-Nicolas ; — Hermance Leroy, sans profession, 22 ans, épouse de Augustin-Jules Grimaud, rue du Portail-Louis ; — François Huard, cordonnier, 73 ans, rue de Fenet ; — 11, Jeanne-Louise Lebeaupin, 10 ans, rue Braud ; — 12, Eugène Belliard, aubergiste, 58 ans, rue du Puits-Neuf ; — Leger, mort-né, place des Récollets ; — Hippolyte Lambieu, 2 mois, à la Providence ; — 13, Edouard Boutet, propriétaire, 58 ans, célibataire, quai de Limoges ; — 14, Louis-Hippolyte-Alphonse Girond, tailleur d'habits, 51 ans, rue S^t-Nicolas ; — Joséphine-Augustine Grandvalet, 15 jours, rue des Bouchers.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Le public est toujours rare à la Bourse et manifeste une grande hésitation à engager des opérations de quelque importance.

Cependant, sur le marché au comptant, les transactions sont relativement plus animées que sur le marché à terme, les prix actuels de la rente et des principales valeurs paraissant assez rémunérateurs pour déterminer les placements. En somme, la tenue de la cote constate de la fermeté, et chaque tentative de baisse rencontre une résistance assez prononcée, aussi le cours de 68 fr. sur le 3 0/0 a-t-il été si bien défendu que les vendeurs ont dû cesser de s'y opposer, et plusieurs d'entre eux ont jugé prudent de racheter.

L'élévation de 1/2 0/0 du taux de l'intérêt attaché aux bons du Trésor n'a pas eu d'influence défavorable, et bien qu'on soit toujours préoccupé à la Bourse des éventualités d'une augmentation nouvelle de l'escompte, les craintes commencent de ce côté à s'atténuer. Dans sa séance ordinaire de jeudi, le Conseil de la Banque de France ayant maintenu les conditions du loyer de l'argent, on en a conclu que les mesures préservatrices précédemment appliquées avaient été suffisamment efficaces pour protéger l'encaisse contre l'exportation du numéraire, qui paraît, dit-on, s'être arrêtée depuis quelques jours.

Ainsi, les esprits se rassurent, mais on observe toujours une grande réserve, et les affaires ne se traitent que dans des proportions excessivement limitées. Les tendances à la hausse qui se sont manifestées plusieurs fois au-dessus de 68 fr. sur le 3 0/0 ont même dû céder devant les efforts des vendeurs à découvert, plus empressés à peser sur les cours à mesure que la liquidation approche. Cette opération paraît toutefois devoir se faire en hausse sur les prix moyens cotés pendant ce mois.

Le cours du Crédit mobilier a éprouvé de nombreuses fluctuations, qui se sont résumées par de la hausse.

Sur le marché des chemins de fer, les transactions ont été plus restreintes que sur celui des fonds publics, et les prix n'ont éprouvé que des variations sans importance.

Le cours de l'emprunt italien fait meilleure contenance. Un décret vient d'être publié à Turin, autorisant les souscripteurs de ce fonds à acquitter les deux dixièmes échéant au 31 octobre et au 31 décembre, en quatre paiements, de mois en mois, jusqu'au 31 janvier prochain. Ainsi fractionnés, les versements seront plus faciles.

Les obligations du Trésor se sont traitées de 447 50 à 448 75. Celles des chemins de fer français et étrangers se maintiennent bien entre 300 et 305.

Nous n'avons encore aucune modification importante à signaler sur le marché industriel. Les valeurs sont délaissées pour la plupart, et les prix n'éprouvent guère que d'insignifiantes oscillations. — E. DUTIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

BOURSE DU 31 OCTOBRE.

5 p. 0/0 hausse 05 cent. — Ferme à 68 10

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 95 50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e E. LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance le 21 juin
1862,

UNE MAISON, située à Saumur,
rue Courcouronne, occupée par le
sieur BODEAU, et appartenant à M.
ROYER, passementier à Paris.

S'adresser, pour traiter, audit
M^e E. LEROUX, notaire. (541)

A VENDRE

MAISON, DITE L'HERMITAGE,
située au Chapeau, commune de
Saint-Lambert-des-Lévées, occupée
par M. Thomas, tailleur.

S'adresser, pour traiter, à M^e
LAUMONIER, successeur de M^e Du-
TERME, notaire à Saumur. (542)

Etude de M^e LAUMONIER, succes-
seur de M^e DUTERME, notaire à
Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^{re}ment. UNE BELLE PROPRIÉTÉ,
située commune de Dampierre et,
par extension, commune de Souzay,
consistant en maison de maître,
vastes servitudes, pressoir, cellier,
caves magnifiques, et environ 8 hec-
tares 25 ares de vignes et 5 hectares
85 ares de terres et prés.

Partie des terres et prés se trouve
dans l'île de Dampierre.

2^{me}ment. UNE PIÈCE DE TERRE,
nommée le Clos-des-Pentes, sise au
Petit-Puy, commune de Saumur,
avec maison, vaste cave, cour et
jardin; le tout contenant environ
4 hectares 85 ares 31 centiares.

S'adresser, pour visiter les lieux
et traiter, soit à M. FRÉDÉRIC LEHOX,
propriétaire à Saumur, soit audit
M^e LAUMONIER, notaire. (519)

Etude de M^e LAUMONIER, succes-
seur de M^e DUTERME, notaire à
Saumur.

A VENDRE

UNE RENTE FONCIÈRE

De 2 hectolitres 54 litres 50 centi-
litres de blé-froment.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M^e LAUMONIER, notaire à
Saumur. (520)

Etude de M^e TOUCHALEAUME,
notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE OSERAIE

en plein rapport, et plantée de peu-
pliers.

Contenant environ cinq hectares
cinquante ares, située à Saint-Just-
sur-Dive, joignant le canal de la
Dive.

S'adresser :

1^{er} à M^e SAMSON BOUTIN, fils, rue
du Port-Cigogne, à Saumur;

2^e à M^e TOUCHALEAUME, notaire à
Saumur;

3^e à M^e BEAUREPAIRE, avoué à
Saumur. (516)

A CEDER

UN FONDS DE CRÉPINS. S'adres-
ser à Saumur, à M. COQUERET, ou à
M^e CLOUARD, notaire. (359)

A VENDRE

A l'amiable, en totalité
ou par lots.

En l'étude et par le ministère de
M^e COURTOIS, notaire à Brézé,
Le dimanche 3 novembre 1861, à
dix heures du matin.

1^o Trois cent quarante-sept peu-
pliers, plantés sur le grand marais
de Denieau.

2^o Deux cent quatre-vingt-quinze
peupliers, plantés sur les marais
d'Asnières.

Tous ces peupliers sont marqués
et numérotés.

3^o Et environ trois mille mètres
de plancher de peuplier.

S'adresser, pour voir les arbres et
le plancher, au sieur Jean LEFRÈRE,
garde éclusier, demeurant à l'écluse
de Denieau;

Et, pour traiter, audit M^e COURTOIS,
notaire, sus-nommé. (528)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au mois
de mars 1862,

En l'étude de M^e COURTOIS, notaire
à Brézé,

LA FERME

Dite du PAVILLON

Dépendant du domaine de Meigné,
Située commune de Brézé,

Consistant en maison et bâtiments
d'habitation et d'exploitation;
Vingt-cinq hectares 90 ares 50 cen-
tiares de terres labourables;
Cinquante-cinq ares de vignes;
Et 88 ares de terre, dite la pièce
de la Douve.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments et pour voir ladite ferme, audit
M^e COURTOIS, notaire. (529)

Etude de M^e POYNOT, notaire à
Montreuil-Bellay.

A VENDRE OU AFFERMER

En totalité ou par lots,

Pour entrer en jouissance, soit au
1^{er} novembre 1862, soit au 1^{er}
mars 1863, au gré des preneurs,

LA PROPRIÉTÉ

DE FOSSE-SÈCHE,

Située en la commune du Vaudebnay-
Rillé.

Elle consiste en vastes bâtiments
d'habitation et d'exploitation, et en
45 hectares environ de terre et 11
hectares de bois, en un seul tenant.

Les terres ont été mises, par le
propriétaire, en un parfait état de
culture et d'amendement; elles sont
toutes propres à la culture des céréales
et des prairies artificielles. Les taillis
sont de première qualité.

La propriété est sur le bord de
la route départementale de Mon-
treuil-Bellay à Doué, et à une égale
distance de ces deux villes; les fours
à chaux en sont aussi rapprochés
que possible.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments ou pour traiter, à M. MORI-
CEAU, propriétaire à Fosse-Sèche,
ou à M^e POYNOT, notaire. (527)

Saumur, imp. de P. GODET.

A CEDER DE SUITE UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers
de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

BAISSE DE PRIX.

Le Sirop concentré de Salsepareille
composé, de QUET Aîné, est garanti
sans Mercure; il guérit les Affections de
la peau, les Dartres, les Scrofules, les
Rhumatismes, les Maladies secrètes même
les plus anciennes, etc., etc. Il faut tou-
jours exiger l'Instruction, le Cachet et la
Signature QUET Aîné. — Dépôt dans les
principales villes, et à Saumur, à la phar-
macie LEBRUN, rue Royale, n^o 7. (560)

GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines,
maux de tête, d'estomac, fortifiant pour
les enfants, qui détruit l'effet irritant du
café des fies. — Pour éviter les contre-
façons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS
et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons
d'épicerie et droguerie.
Signés: LECOQ et BARGOIN.

A LOUER DE SUITE MAISON

Avec Écurie et Remise,
Située rue des Forges, n^o 10,
S'adresser à M^e Lenoux, notaire.

Le 20 octobre, un CHIEN COU-
RANT, robe jaune, a été perdu sur
la commune de Saint-Cyr ou sur
celle de Brézé.

Le ramener à M. DENIS, à Saint-
Cyr. Il y aura récompense. (540)



FOYERS POUR CHEMINÉES, POÊLES ET CALORIFÈRES.

La plus mauvaise cheminée cesse instantanément de fumer
par la pose de l'appareil MOUSSERON. (Garantie sur facture.)

Seul dépôt à Saumur, chez GOUBY aîné, poëlier,
place Saint-Pierre.

SERVICE RÉGULIER DE PAQUEBOTS A VAPEUR

En correspondance avec le Chemin de fer d'Orléans.

1^o Entre LONDRES, ST-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct. Départs de
Londres les 5 et 18. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle, les 11 et 24 de
chaque mois.

2^o Entre LIVERPOOL, ST-NAZAIRE et LA ROCHELLE, direct; prenant
marchandises pour Dublin, Belfast, Cork, Glasgow, Bristol, etc.

Départs de Liverpool les 1^{er} et 15. Retour de St-Nazaire, via La Rochelle,
les 6 et 21 de chaque mois.

Les départs de La Rochelle ont lieu deux jours seulement après celui de
St-Nazaire. — Transit spécial pour toutes les parties du monde.

S'adresser, pour rapports généraux, à MM. GAMBELL et LE BOUTILLIER,
directeurs-armateurs. à LIVERPOOL.

Et pour frets et passages :

A MM. ROBERT HUREL à LONDRES.

AD. MOREAU et LE RAY fils, agents spéciaux des

armateurs. à NANTES.

ALPH. LANGUET, consignataire à ST-NAZAIRE.

BONNEMORT et BECKER, consignataires. à LA ROCHELLE.

Et dans toutes les gares du chemin de fer d'Orléans. (475)

HYGIÈNE DE LA TOILETTE VINAIGRE ANGLAIS

AROMATIQUE ET BALSAMIQUE

Adopté et recommandé par le Conseil de salubrité de Londres

IMPORTATION PRÉPARÉE ET PERFECTIONNÉE PAR CHALMIN, PARFUMEUR

Le VINAIGRE ANGLAIS possède une odeur douce et suave; il est tonique, rafraîchissant
et hygiénique; il blanchit et assouplit la peau, lui donne ce velouté et cette fraîcheur que toutes nos
dames envient; fait disparaître les rides et les taches de rousseur, et dissipe le feu causé par
l'action du rasoir. Enfin, il est antiméphitique, ce qui le rend indispensable aux personnes qui fré-
quentent les bals, les théâtres, etc., en un mot tous les endroits où l'on respire un air vicié. Cette
dernière propriété, que possède le VINAIGRE ANGLAIS, d'être un préservatif contre le méphitisme
de l'air et des vapeurs, l'a fait adopter et recommander par le Conseil d'hygiène de Londres.

Fabrique à Rouen, rue de l'Hôpital, 39, 40, 41, 43 et 45. —

Maison à Paris, rue d'Enghien, 24. — EXPORTATION

PRIX EN FRANCE: 1 FR. 50, 3 FR. et 5 FR. LE FLACON

Dépôts chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Merciers de France et de l'Étranger

A SAUMUR, chez MM. Balzeau et Pissot, coiffeurs-parfumeurs; à BEAUGÉ,
M. Chaussepied, coiffeur-parfumeur.

(Prix : 1 fr. 50) BEAUTÉ! — FRAÎCHEUR! — SANTÉ! — SALUBRITÉ! (Prix : 1 fr. 50)

VINAIGRE E. COUDRAY A LA VIOLETTE

Ce VINAIGRE DE TOILETTE par excellence, le plus à la mode et le plus en usage aujourd'hui dans la bonne société, se recommande autant
par la richesse et la distinction de son délicieux parfum que par ses propriétés éminemment toniques, rafraîchissantes et hygiéniques pour la toilette
du corps et du visage. Il est des plus salutaires pour le bain, il dissipe le feu du rasoir, il parfume le mouchoir, il est enfin sanitaire et anti-méphitique.

Se méfier des nombreuses imitations vendues sous le même
titre et refuser tout Flacon ne portant pas ma Signature

E. Coudray

Entrepôt général à la Fabrique, 13, rue d'Enghien, à Paris,
et dans toutes les bonnes Maisons de Parfumerie et Coiffure de France et de l'Étranger.